



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 juin 2002**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 20 JUIN 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 2 juillet 2002

**UTILISATION DU GYMNASSE ST ANDRE/NOTRE-DAME PAR  
LES ASSOCIATIONS SPORTIVES DE LA VILLE DE NIORT**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER,  
Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul  
SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX,  
M. Rodolphe CHALLET

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme  
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme  
Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU,  
M. Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard  
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,  
Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline  
LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth  
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE  
FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.

**Excusés :**

*Conseillers :*

M. Alain GARCIA, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juin 2002**

DELIBERATION D20020202

**Vie Associative/Jumelages**

**UTILISATION DU GYMNASSE ST ANDRE/NOTRE-DAME  
PAR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES DE LA VILLE DE  
NIORT**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Le dynamisme des Associations Sportives Niortaises entraîne de leur part des besoins sans cesse croissants d'équipements adaptés, auxquels les Services Municipaux s'efforcent de répondre par un planning particulièrement rigoureux des installations disponibles.

A cet égard, depuis 1997, la Ville de Niort a l'opportunité de disposer, au profit des Associations Sportives Niortaises, de l'exclusivité des plages horaires du Gymnase ST ANDRE / NOTRE-DAME laissées disponibles par cet établissement d'enseignement.

Cette utilisation serait consentie moyennant un coût de **3,81 €** du m<sup>2</sup> - soit une tarification identique à celle contractualisée avec le Conseil Régional Poitou-Charentes et le Conseil Général des Deux-Sèvres pour l'utilisation des Salles de Sports Municipales par les Lycées et les Collèges – dans la limite d'une utilisation de 350 heures correspondant aux besoins recensés et pour une somme de **4 576 €** pour les années civiles 2001 et 2002.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le Lycée Notre-Dame.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)